

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-500356

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent(e)

8662

Matricule :

RAM

Société :

23751

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : SAHRAOUI KHALID

Date de naissance : 27.06.1969

Adresse : Hay chifa, Rue 13, les el baraka
H 44 CASABLANCA

Tél. : 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : 3215,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. HASSANI Redouane
Spécialiste Oreille, Nez, Gorge
Chirurgie Cervico - Faciale
Bd. Al Qods Rés. Qods California
Imm. GH8 Appt. 14 Ain Chock
Casablanca - Tél : 05 22 52 69 78

Cachet du médecin :

27 JAN. 2020

Date de consultation :

Sahraoui Khalid 04 MARS. 2020

Age:

Lien de parenté :

lui-même
SM

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 27.03.2020

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W19-500356

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 8662

Nom de l'adhérent(e) : SAHRAOUI

Total des frais engagés : 3215,40

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
JAN. 2020 28.01.20	Visites posti de stents	100	200.00	IN 091161848 DR. HASSAN Redouane Spécialiste Oreille Naso Gorge Chirurgie Cerumenotomie Pés. Otolaryngologie Algérien 2019 70

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28/07/20	618,-
PHARMACEUTIQUE CHAMRA 2 AV AL QODA SABANCA 10218	27/07/20	91,40

ANALYSES - RADIOPHGRAPHS

Prénom et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	26/01/20	IPM Cerebale	Σ 400 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.



Ordonnance Médicale

Casablanca le : 27/01/2020

MR SAHRAOUI KHALID

78,00

- Betaserc 24 mg
1 Comprimé, matin, soir, pendant 4 semaines
- Antibio-synalar 2,5 mg / 1 000 000 ui / 350 000 ui
3 goutte, matin, soir, pendant 5 jours

SV

SV

PHARMACIE CHARM CHEIKH SARB
N° 600 LOTS HAMRA 2 AV AL QODS
AIN CHOCK - CASABLANCA
TEL: 05 22 50 65 10 / 06 22 21 02 18

Dr. HASSANI Redouane
Spécialiste Oreille, Nez, Gorge,
Chirurgie Cervico - Faciale
Bd. Al Qods Res. Qods Californie
Imm. GH8 Appt. 14 Ain Chock
Casablanca - Tél. 05 22 52 69 78

ANTIBIO SYNALAR

19,40

78,00

97,40



Le : 28/11/2022

NOM : SAHRA OVI KHANIM

Produit :

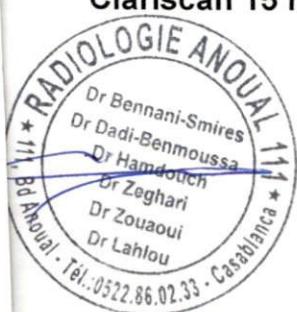
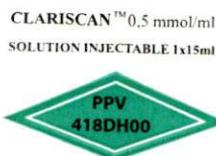
Clariscan™ 0,5 mmol/mL
acide gadotérique

Chaque mL contient 279,3 mg
d'acide gadotérique,
équivalent à 0,5 mmol.

15 mL contiennent 4189,8 mg
d'acide gadotérique (sous forme
de sel de méglumine), équivalent
à 7,5 mmol.

Excipients : Méglumine,
tetroxetan (DODA), eau P.P.I.

EXP : 07-2021
Lot n° : 14809655
1196799 MAR



Dr Chakib BENNANI-SMIRE | Dr Hassan ZEGHARI | Dr Mohamed HAMDOUCH
 Dr Abdelaziz ZOUAOUI | Dr Fatiha DADI-BENMOUSSA | Dr Nazha LAHLOU

M U P R A S

Nº Admission : 20001588 Nº Facture : 20001568 Date facturation : 28/01/2020

Nom et prénom du patient : Mr SAHRAOUI KHALID

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
IRM CEREBRALE	1.00	2 400.00	2 400.00
		Sous-Total	2 400.00 DH

arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux mille quatre cents dirhams **Total : 2 400.00DH**

Adhérent	: SAHRAOUI	Part organisme	: 0.00 DH
Mle	:	Part patient	: 2400.00 DH
PC N°	: 123		



Dr HASSANI Redouane

Spécialiste

Oto-rhino-laryngologie
Chirurgie cervico-faciale



Tél: 0522 52 69 78

د.الحسني رضوان

أخصائي

طب وجراحة الأذن الأنف والحنجرة
جراحة العنق والوجه

الهاتف : 0522 52 69 78

Ordonnance Médicale

Casablanca le : 27/01/2020

MR SAHRAOUI KHALID

Trouble d'équilibre

Faire une IRM encéphalique

✓

Dr. HASSANI Redouane
Spécialiste Oreille, Nez, Gorge
Chirurgie Cervico - Faciale
Bd. Al Qods Rés. Qods Californie
Imm. GH8 Appt. 14 Ain Chock
Casablanca - Tél. 05 22 52 69 78



Dr HASSANI Redouane

Spécialiste

Oto-rhino-laryngologie
Chirurgie cervico-faciale

Tél: 0522 52 69 78



د.الحسني رضوان

أخصائي

طب وجراحة الأذن الأنف والحنجرة
جراحة العنق والوجه

الهاتف : 0522 52 69 78

Ordonnance Médicale

Casablanca le : 27/11/2022

Facture

MR SAHRAOUI KHALID

Acte

Micro-aspiration des oreilles

Total

Honoraire

100.00 Dh

100.00 Dh

Arrêté la présente facture à la somme de :
100.00 Dirhams

Dr. HASSANI Redouane
Spécialiste Oreille, Nez, Gorge,
Chirurgie Cervico - Faciale
Bd. Al Qods Rés. Qods Californie
Immeuble GH8 Appt. 14 Ain Chock
Casablanca - Tél 06 22 52 69 78

Reçu Avance N° A2001444

CASABLANCA , Le 28/01/2020 16:24

Patient : SAHRAOUI KHALID , N° Dossier : 20001588

N° téléphone : 0215487

Traitements : EXAMEN RADIOLOGIE

Titre : Examen radiologie

Mode règlement	Banque	Référence	Montant
Carte Bancaire(T.P.E)	Banque Populaire	0050Y8368002474	2 400.00

Liste des examens :

IRM CEREBRALE

2 400.00

Reçu par : jalilal

Montant devis	2 400.000
Avances exigées	2 400.000

Dr Chakib BENNANI-SMIRÉS | Dr Hassan ZEGHARI | Dr Mohamed HAMDOUCH
 Dr Abdelaziz ZOUAOUI | Dr Fatiha DADI-BENMOUSSA | Dr Nazha LAHLOU

Casablanca, le 28 Janvier 2020

DR. HASSANI REDOUANE

MR. SAHRAOUI KHALID

COMPTE RENDU

IRM CEREBRALE ET DES CAI :

Technique :

- Sagittales en écho de gradient T1 (film 1).
- Axiales en FSET T2 et en Flair (films 2 et 3).
- Séquences en 3D en FSE T2, en coupes inframillimétriques avec reconstructions axiales, sagittales et coronales (film4).
- Axiales et coronales en coupes fines et agrandies centrées sur les CAI avant et après injection de gadolinium (film 5).

Résultat :

A l'étage cérébral :

- En sus-tentoriel, la ligne médiane est en bonne place et les structures ventriculaires et cisternales ont une taille et une situation normales.
- Aspect normal du corps calleux et des noyaux gris centraux.
- Absence d'anomalie de signal au niveau des substances grise et blanche.
- Au niveau de la fosse postérieure, le quatrième ventricule est de volume normal, en position médiane et il n'y a pas d'anomalie notable au niveau du tronc cérébral, du cervelet, ainsi qu'au niveau des angles ponto-cérébelleux.
- Absence de prise de contraste anormale, intra ou extra parenchymateuse.

Au niveau des CAI :

- Le paquet acoustico-facial est d'épaisseur normale et de contours réguliers, de signal homogène, de façon bilatérale, sans rehaussement anormal apparaissant après injection.
- Les angles ponto-cérébelleux sont libres.

Conclusion :

IRM cérébrale et des CAI ne révélant pas d'anomalie notable.

DR BOUZIANE MOUNIA